



Refus de renouvellement de titre de séjour étudiant

Par **brams**, le **15/12/2009** à **13:09**

Bonjour, je viens de constater un refus de renouveler mon titre de séjour étudiant pour motif d'excès d'échec, je suis en France depuis 2000 et j'ai eu deux diplômes français de l'enseignement supérieur, un en Droit public et l'autre en AES. En effet, je prépare le concours de CRFPA (concours d'avocat) depuis 2006. Or, je me suis présenté au concours en 2006 et 2007 qui ont été négatifs pour moi, et en 2008 j'ai été malade et pareil en 2009. Je me suis inscrit dans le même concours pour se représenter à l'examen en 2010 (le droit à l'inscription à ce concours est de le passer 3 fois) alors que moi je l'ai passé que 2 fois. Le chef de section de la délivrance de titre de séjour m'a informé qu'il y a trop d'échec et il m'a dit que je vais recevoir un courrier. Que puis-je faire pour une démarche adéquate SVP. Merci de votre aide, cdt.

Par **chris_ldv**, le **20/12/2009** à **19:23**

Bonjour, Dans la mesure où vous avez été informé, même de manière pour l'instant officieuse que votre titre de séjour étudiant sera selon toute vraisemblance non-renouvelé vos options sont les suivantes: ne pas préparer aussi rapidement que possible tous les éléments nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour pour un motif autre que les études (travail à priori) ne pas quitter le territoire français avant de vous retrouver en situation irrégulière car cela pourrait alors se traduire par une reconduite à la frontière et une interdiction de séjour. Cordialement,